

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 mars 2022

La séance débute à 21h00.

Sont présents : André PECH, Maggy PEYRADE, Roxane LACUBE, Thomas CAVAYE et Philippe CALVAYRAC.

Absente : Christine BISCANS.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 04 mars 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- Débat sur délibération du pacte fiscal de Carcassonne Agglo

M le Maire a eu une discussion avec le Président de l'agglo. Il en ressort que celle-ci est en déficit et que si le pacte fiscal n'est pas avalisé, c'est la préfecture qui va l'imposer. Ce pacte est à même d'être amendé, ce que la mairie de Carcassonne est en train de négocier. L'Agglo devra faire des économies de fonctionnement.

Les communes sont obligées de « rentrer dans le jeu » mais pas à n'importe quel prix. Une réunion est prévue entre les maires du Val de Dagne et le percepteur afin de comprendre le mécanisme de ce pacte. Les conseillers municipaux seront les bienvenus s'ils le désirent.

- Délibération pour dossier SAFER

Lors du conseil municipal du 16 avril 2021 le conseil s'était prononcé pour la préemption par la SAFER de parcelles à la vente et situées dans le périmètre de protection de la source.

La préemption a été actée et la SAFER nous propose ces parcelles à l'achat au prix de 13.250€ HT frais compris. Cet achat sera subventionné par l'Agence de l'eau.

La délibération pour l'achat est adoptée à l'unanimité.

- Travaux en cours

Rue du Sarrat : L'électrification est pratiquement terminée. La dernière tranche aura lieu en septembre.

Les travaux de remplacement des canalisations d'eau et d'assainissement tirent eux aussi à leur fin.

Le goudronnage aura lieu fin mars / début avril.

Un devis va être demandé pour la réfection du terrain de tennis (court et grillage).
La commune verra ensuite ce qu'elle pourra entreprendre comme travaux.

L'architecte mandatée pour la réfection de l'église devrait envoyer le devis de la restauration incessamment.

Au cimetière, l'implantation et la mise en place de l'ossuaire, du colombarium et du jardin du souvenir vont avoir lieu prochainement.

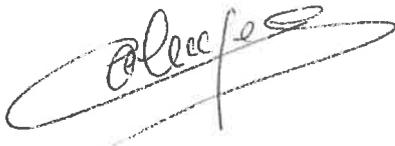
- Questions diverses

M le Maire fait part au conseil de la décision du Tribunal d'appel de Marseille au sujet du procès intenté par le GAEC des garrigues arquettoises.

La Cour d'Appel donne totalement raison à la commune, casse le jugement du Tribunal Administratif de Montpellier et condamne le GAEC à verser des dommages et intérêts à la commune. (Le texte complet du jugement se trouve en page actualités sur le site internet de la commune).

La séance se termine à 22h30 par la signature des délibérations

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

